



Communiqué

Pour diffusion immédiate

4 décembre 2019

Il faut mieux coordonner les services pour les patients atteints de maladies rénales chroniques : Vérificatrice générale

(TORONTO) Les patients ne sont pas toujours référés à un spécialiste des reins même s'ils satisfont aux critères d'aiguillage, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2019* publié aujourd'hui.

En 2017-2018, plus de 40 % (ou environ 8.700) des patients qui répondaient aux critères d'aiguillage vers le Réseau rénal de l'Ontario n'ont pas été vus par un néphrologue (un spécialiste en santé rénale) même si les résultats des analyses de laboratoire indiquaient qu'une telle consultation aurait pu leur être bénéfique.

Les reins sont des organes qui permettent d'éliminer les déchets et liquides excédentaires dans l'organisme. Pour traiter la maladie rénale, il faut habituellement des dialyses, où un appareil filtre l'approvisionnement en sang du corps à la place des organes touchés par la maladie. Les greffes de rein constituent également un remède permanent.

Selon ce rapport, l'absence de coordination entre le ministère de la Santé, le Réseau rénal de l'Ontario et le Réseau Trillium pour le don de vie complique la planification, le suivi et l'évaluation des services dispensés aux patients.

« Le gouvernement de l'Ontario compte regrouper de multiples organismes provinciaux en une seule entité appelée Santé Ontario », a déclaré M^{me} Lysyk. Il est donc d'une importance vitale que les services liés à la maladie rénale fassent l'objet d'une coordination améliorée afin de répondre aux besoins des Ontariens », a-t-elle affirmé, tout en soulignant que le nombre de cas de la maladie rénale (maladie du rein) au stade terminal a augmenté de 37 % au cours de la dernière décennie pour atteindre 20 300.

En 2018-2019, le Réseau rénal (une division d'Action cancer Ontario) a fourni environ 662 millions de dollars pour le financement des services liés à la maladie rénale chronique, pendant que le Ministère a versé approximativement 20 millions de dollars pour financer quelque 700 greffes de rein.

Toujours selon le Rapport, le financement de base des greffes de rein n'a pas changé depuis 1988 : il se chiffre actuellement à environ 25 000 \$ en lien avec une greffe de rein provenant d'un donneur décédé. Cependant, le coût réel moyen d'une telle greffe s'élève à 40 000 \$.

Voici certaines autres constatations formulées dans le Rapport :

- Le taux de dialyse à domicile s'est amélioré, mais demeure faible. Par rapport à la dialyse dans une clinique spécialisée, la dialyse à domicile coûte sensiblement moins cher et permet d'améliorer la qualité de vie des patients. Depuis 2012, l'orientation stratégique du Réseau rénal comprend la promotion de l'usage de la dialyse à domicile, mais le taux de dialyse à domicile demeure inférieur à la cible du Réseau. Selon le Rapport, le taux d'usage de la dialyse à domicile varie sensiblement entre les 27 programmes rénaux régionaux et seulement six de ces derniers atteignent la cible actuelle de 28 %.

- Même si les greffes de rein sont considérées comme la meilleure option de traitement clinique pour les patients qui ont une maladie rénale au stade terminal, les listes d'attente et les périodes d'attente des greffes de rein provenant de donneurs décédés demeurent longues. Au cours de chacune des cinq dernières années, il y a eu en moyenne à peu près 1 200 patients qui ont attendu en moyenne à peu près quatre ans avant la greffe de rein d'un donneur décédé. À cause de l'attente, l'état de santé de certains patients s'est aggravé au point où ils étaient trop malades pour recevoir une greffe, tandis que d'autres sont décédés avant d'en recevoir une.
- Le financement de la plupart des services liés à la maladie rénale chronique en Ontario n'a pas été réexaminé ni rajusté depuis des années et qu'il ne reflète pas le coût réel de la prestation des services aux patients. Dans le cadre de notre examen des dépenses des programmes rénaux régionaux, nous avons trouvé des excédents possibles de 37 millions de dollars au cours des cinq dernières années.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.